

5 règles vitales pour les collaborateurs de Roth Echafaudages SA



Règle 1 : **PREPA sérieuse pour tous les chantiers.**

Quoi : Est-ce que le CT a fait la PREPA ?
Est-ce que la commande est claire et comprise ?
Est-ce que le matériel prévu est disponible ?
Est-ce que les outils et machines nécessaires sont préparés et fonctionnels ?

Qui : CT, Contremaître, Chef d'équipe, Monteur.

Quand : Pour chaque intervention.

Où : Dépôt, chantier.

Pourquoi : Obligation selon l'ordonnance sur les travaux de construction, directive de la SUVA et règlement de Roth Echafaudages SA.

Comment : A temps, fiable, sérieuse, professionnelle, consciencieuse.

Application et contrôle par : DSU, CT, CM, Chef d'équipe.

Mesures / conséquences en cas de non-respect :

Contrôle → retard → former → sensibilisation → correction

5 règles vitales pour les collaborateurs de Roth Echafaudages SA



Règle 2 : **Porter et appliquer l'EPI / EPIaC**

- Quoi :** Chaussure de sécurité S3, casque, EPIaC, Gants de protection, Lunettes de protection, protection d'ouïe, veste fluorescente, vêtement fluorescent.
- Qui :** CT, CM, Chef d'équipe, Monteur.
- Quand :** Pour chaque intervention, avec EPIaC dès 3.0 m de hauteur dans une zone non sécurisée et selon ordonnance du client.
- Où :** Dépôt, chantier.
- Pourquoi :** Obligation selon l'ordonnance sur les travaux de construction, directive de la SUVA et règlement de Roth Echafaudages SA.
- Comment :** Selon instruction et mode opératoire.

Application et contrôle par : DSU, CT, CM, Chef d'équipe.

Mesures / conséquences en cas de non-respect :
Avertissement verbal, avertissement écrit, licenciement.

5 règles vitales pour les collaborateurs de Roth Echafaudages SA

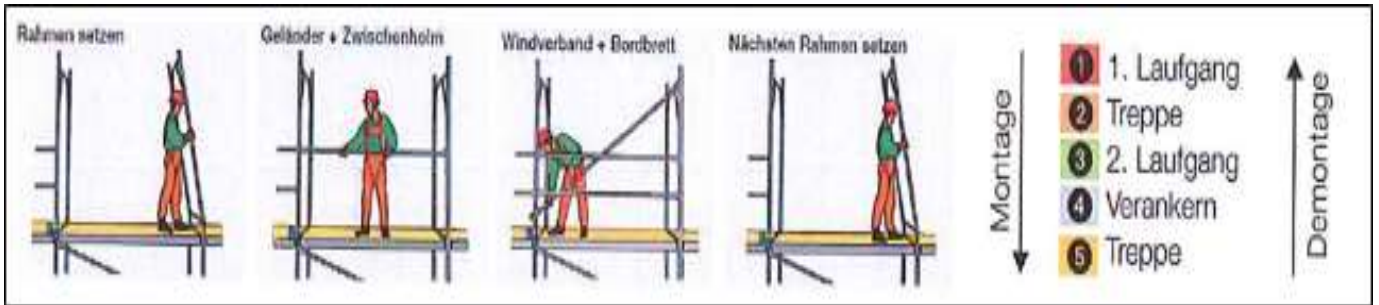


Règle 3 : **Place de travail sûre pour chaque intervention**

- Quoi :** Un accès sûr est installé, pour nous et des tiers. Les demandes auprès des autorités sont faites, la signalisation est mise en place correctement, la place de travail est propre, l'analyse de danger a été faite selon notre devise :
„En tant que prestataire de service en échafaudage, nous assurons la sécurité de la construction, Pour tous !
- Qui :** CT, CM, Chef d'équipe, Monteur.
- Quand :** Pour chaque intervention, toujours.
- Où :** Dépôt, chantier.
- Pourquoi :** Obligation selon l'ordonnance sur les travaux de construction, directives de la SUVA et règlement de Roth Echafaudages SA.
- Comment :** Correcte, fiable, sérieuse, consciencieuse, sûre.
- Application et contrôle par :** DSU, CT, CM, Chef d'équipe, tous les concernés du chantier.

Mesures / conséquences en cas de non-respect :
Avertissement verbal, avertissement écrit, licenciement.

5 règles vitales pour les collaborateurs de Roth Echafaudages SA



Règle 4 : **Respecter le mode opératoire pour montage et démontage**

Quoi : Respect de la norme SUVA et le mode opératoire du fabricant.

Dans chaque intervention, avec EPIaC dès 3.0 m de hauteur dans une zone non sécurisée.

Montage et démontage trame par trame, une trame libre mais sécurisée peut être laissée pour amener et descendre le matériel.

Qui : Chef d'équipe, Monteur.

Quand : Pour chaque intervention, toujours.

Où : Sur chaque chantier.

Pourquoi : Obligation selon l'ordonnance sur les travaux de construction, directive de la SUVA et règlement de Roth Echafaudages SA.

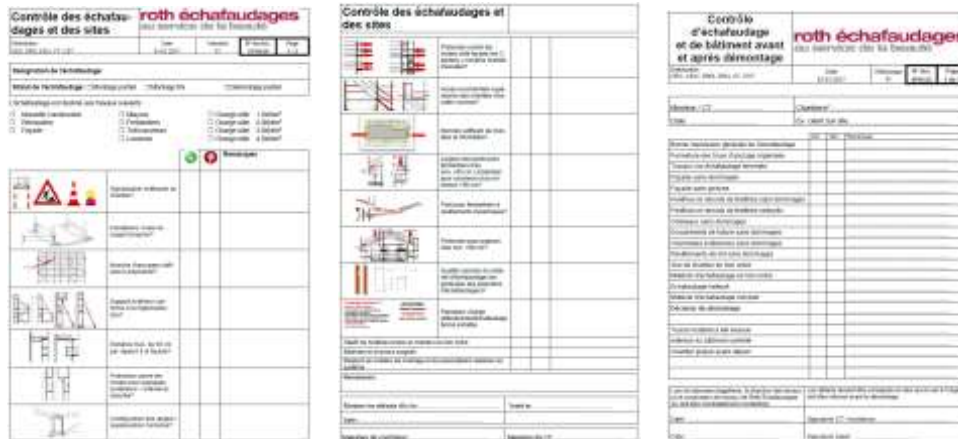
Comment : Correct, fiable, sérieux, consciencieux, sûr.

Application et contrôle par : DSU, CT, CM, Chef d'équipe sur place.

Mesures / conséquences en non-respect :

Avertissement verbal, avertissement écrit, licenciement.

5 règles vitales pour les collaborateurs de Roth Echafaudages SA



Règle 5 : **Contrôle de l'échafaudage par le chef d'équipe**

- Quoi :** Contrôle d'échafaudage avant et après d'étapes de montage et démontage.
Contrôle de travaux exécutés avec le formulaire concerné remise au CT responsable après les travaux.
- Qui :** Chef d'équipe.
- Quand :** Après le montage, après montage et démontage partiel de chaque étape.
- Où :** Sur le chantier.
- Pourquoi :** Devoir de l'entreprise d'échafaudage selon la norme SIA 118/222 1.3.2 et règlement de Roth Echafaudages SA.
- Comment :** Contrôle de chaque étage de l'échafaudage, divergences sont à noter.
Correct, fiable, sérieux, consciencieux.

Application et contrôle par : DSU, CT, CM.

**Toujours exiger → former → modification aux frais de nous
Avertissement verbal, avertissement écrit, licenciement.**

5 règles vitales pour les collaborateurs de Roth Echafaudages SA



Règle 1 : PREPA sérieuse pour tous les chantiers.

- Sans PREPA pas de début de chantier.
- Pour tous et pour chaque intervention.
- Participer activement.



Règle 2 : Porter et appliquer l'EPI/EPIaC.

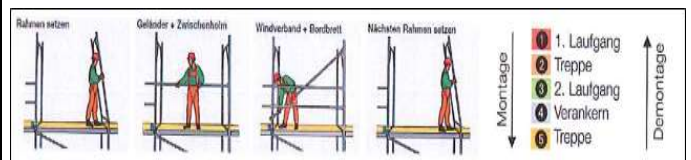
Chaque collaborateur doit porter l'EPI selon les travaux à exécuter :

- Chaussure S3, casque, gant de protection, Lunettes de protection, protection d'ouïe.
- EPIaC.
- Vêtement de sécurité et de protection.



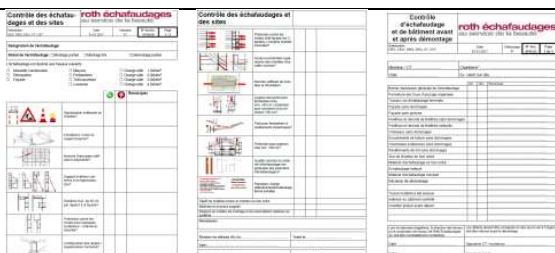
Règle 3 : Place de travail sûr.

- Ordre sur chantier
- Signalisation et barrage.
- Nous assurons la sécurité sur les chantiers, pour tous !



Règle 4 : Respecter le mode opératoire pour montage et démontage.

- Montant / Barrières / Montant.
- Maximum 1 trame libre.
- Dès 3.0 m toujours avec l'EPIaC dans la zone non sécurisée.



Règle 5 : Contrôle de l'échafaudage et de l'objet par le chef d'équipe.

- Avec le formulaire de MQ.
- Contrôle de chaque étage de l'échafaudage
- Après chaque étape.



En cas de non-respect d'une de ces règles vitales, on dit : **STOP, arrêter les travaux et éliminer la situation dangereuse !**

Après tu peux reprendre le travail.